Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publiè le

ID : 074-267401222-20250401-2025_07V2-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA BALME DE SILLINGY

SÉANCE DU 1er AVRIL 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le conseil d'administration du CCAS de LA BALME DE SILLINGY, dûment convoqué le dix-huit mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la vice-présidence de Madame Laetitia PERROQUIN

Délibération n° 2025-07

Vote du budget primitif 2025 du CCAS de La Balme de Sillingy

Nombre de conseillers :

En exercice: 11 Présents: 9 Votants: 10

<u>Présents:</u> Mme ESCOLANO Floriane, Mme MUGNIER Séverine, Mme PERROQUIN Laetitia, Mme GHASNAVI Leyla, M. BIELOKOPYTOFF Thomas, Mme GRINGOZ Claude, Mme LAGHA Rabia, Mme PORCEILLON Nolwen, M. RENNER Morgan

Pouvoir: Mme BERNERD Monique donne pouvoir à Mme GHASNAVI Leyla

Absents: M. KAWA Yannick

Secrétaire de séance : Mme Floriane ESCOLANO

Madame Laetitia PERROQUIN, vice-présidente du CCAS, fait l'exposé suivant :

Le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 24 Février 2025 et le budget primitif a été construit sur sa base, en nomenclature comptable M57.

À partir des orientations et des besoins recensés le budget primitif du budget autonome du CCAS pour l'exercice est soumis au vote du conseil d'administration. Les crédits budgétaires sont proposés en vote par nature et par chapitre au regard de ces éléments.

Par section et type de mouvements, ce budget se décompose et s'équilibre en dépenses et recettes, en euro, de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID: 074-267401222-20250401-2025_07V2-BF

***************************************	Dépenses	<u>FONCTION</u>	MINEWIENI		·
Chap. 011 Chap. 012 Chap. 65 Chap. 023	Ch. à caractère général Charges de personnel Autres charges de gestion	14140.00 25000.00 10031.25 1000,00	Chap. 74 Chap. 75	a participations	58 38542.4 74 10308.8
	TOTAL	50171.25		TOTAL	50171.2

<u>INVESTIS</u> Dépenses			Recettes		
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilés	0	Chap. 21	Virement à la section d'investissement	1000.00
Chap. 20	Immobilisation incorporelle	0	Chap. 40	Opération d'ordre de transfert entre section	0
Chap. 21	Immobilisation corporelle	1000.00	Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0
- Andrews	TOTAL	1000.00		TOTAL	1000.00

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57;

VU la délibération n° 2025-03 du 24 Février 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nombre de votants	10	
POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
10	0	0

Article 1 : Adopte le budget primitif du budget autonome du CCAS 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessus, la section de fonctionnement étant en dépenses comme en recettes à 50171.25€ et la section investissement étant en dépenses comme en recettes à 1000€.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID: 074-267401222-20250401-2025_07V2-BF

Article 2 : Délègue à Madame la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance Floriane ESCOLANO

La Vice Présidente Laetitia PERROQUIN

Délibération certifiée exécutoire le 10104 2025 compte tenu: De sa réception en Préfecture : 10/04/2025

De sa publication: 10/01/2015

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le